

Déclinaison des 6 objectifs du DNSH

Sont détaillés ci-dessous les informations attendues pour chaque objectif du DNSH (il est bien entendu possible de compléter le formulaire au fur et à mesure de l'évolution du projet). Les mesures à respecter **au minima étant en gras** (issues du Règlement Taxinomie 2020). Il est également nécessaire de lister les moyens de contrôle que vous vous engagez à mettre en place afin de vous assurer du respect du DNSH tout au long de votre projet.

Objectif 1 : Atténuation du changement climatique	1
Moyens de contrôle.....	2
Objectif 2 : Adaptation au changement climatique	2
Moyens de contrôle.....	2
Objectif 3 : Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	3
Moyens de contrôle.....	4
Objectif 4 : Economie circulaire, prévention des déchets et recyclage.....	4
Moyens de contrôle.....	4
Objectif 5 : Prévention et réduction de la pollution	5
Moyens de contrôle.....	5
Objectif 6 : Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.....	6
Moyens de contrôle.....	7

Objectif 1 : Atténuation du changement climatique

Pour cet objectif, la question à se poser est : Mon projet émet-il des importantes émissions de gaz à effet de serre (liés à la construction/exploitation/transports) ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- **Enoncer l'objectif en termes de consommation énergétique (Consommation en énergie primaire respecte le seuil fixé pour les exigences relatives aux bâtiments Q-ZEN et figurant dans la réglementation nationale mettant en œuvre la directive 2010/31/UE)**
 - Si l'information est disponible, indiquer le pourcentage de gain d'Énergie (Finale et Primaire) et d'émissions par rapport à la situation précédente.
- Préciser le système de chauffage et la puissance de l'installation (Énergie Finale et Primaire)
- Détailler la composition des parois qui seront mises en œuvre + les objectifs en termes de U_{max}
- Est-ce que des PV seront installés ? Si oui, énoncer la puissance, et comparer la production vs les besoins
- Quel système de ventilation est envisagé ? Préciser + le système de régulation

- Quel type d'éclairage est envisagé ? Préciser également le système de régulation
- Est-ce que des matériaux à faible empreinte carbone sont envisagés (issus du réemploi/recyclés/biosourcés/labellisés) ? Préciser si une LCA (via Totem ou autre) a été réalisée pour le choix des matériaux
- Est-ce que le choix de matériaux présentant un EPD est préconisé ?
- Indiquer (si connue) l'entreprise réalisant les travaux pour justifier la limitation des émissions liées au transport

Moyens de contrôle

- Thermographies infrarouges de l'enveloppe du bâtiment
- Mesures de l'étanchéité à l'air du bâtiment
- Réunions de chantier mentionneront le suivi DNSH
- Rapports PEB
- Le Dossier Asbuilt pour rassembler les preuves (fiches techniques, photo, contrôles)
- Vérification de toutes les fiches techniques pendant le chantier par AR, TS et MO
- Note choix matériaux
- Choix techniques, type et dimensionnement des énergies renouvelables
- Plans, coupes, façades, photos.
- Analyse LCA
- EPD, certificats, labels pour les matériaux

= => La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique

Pour cet objectif, la question à se poser est : Mon projet va-t-il résister aux différents risques climatiques (vagues de chaud/froid, pluies/vents extrêmes) ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- Quel type de vitrage sera mis en place ? Présente-t-il un facteur solaire réduit ? Préciser les U des vitrages et châssis
- Est-ce qu'un récupérateur de chaleur sera présent sur la ventilation ?
- Est-ce que des protections solaires seront mises en place ? (film ou screen sur les vitrages, casquettes au-dessus des baies...)
- Comment le confort d'été et d'hiver sera-t-il assuré ?
- Est-ce que des mesures sont prises pour lutter contre l'effet d'îlot de chaleur (végétalisation de la toiture/façades, couleur des façades/toiture adaptée p.ex)
- Est-ce que des dispositifs de temporisation des pluies extrêmes sont prévus ?
- Les compositions des parois permettant une inertie ?
- En quoi l'extension est conçue pour résister aux conditions météorologiques extrêmes ?
- Si l'aménagement des abords est prévu, privilégier des espèces indigènes, non invasives et résistantes à la sécheresse

Moyens de contrôle

- Thermographies infrarouges de l'enveloppe du bâtiment
- Mesures de l'étanchéité à l'air du bâtiment
- Réunions de chantier qui mentionneront le suivi DNSH
- Le Dossier Asbuilt pour rassembler les preuves (fiches techniques, photo, contrôles)

- Vérification de toutes les fiches techniques pendant le chantier par AR, TS et MO
- Rapports PEB
- Plans, façades et photos montrant les protections solaires mises en œuvre
- Fiches techniques des vitrages et des stores
- Surfaces ouvrantes
- Indicateur de surchauffe min, max, moyen
- Composition des parois démontrant l'inertie éventuelle
- Note de stratégie de confort
- Note de gestion des eaux de pluie et notes de dimensionnement des dispositifs de rétention
- Plans / schéma des dispositifs de rétention des eaux de pluie + photos
- Résultats des essais de sol
- Si l'aménagement des abords est prévu :
 - Plan global et d'aménagement des abords, photos générales
 - Proportion des essences plantées pour résister aux sécheresses, liste des essences, description du système d'arrosage éventuel avec récupération d'eau de pluie,

=> La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier.

Objectif 3 : Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines

Pour cet objectif, la question à se poser est : Mon projet est-il préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau (eaux de surface, souterraines, eaux marines...) (imperméabilisation du sol, consommation d'eau de ville, pollution des eaux) ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- Est-ce qu'un système de récupération des eaux de pluie est envisagé ?
- **Pour les débits des appareils sanitaires, bien se référer aux débits préconisés dans les critères d'examen technique de l'UE :**
 - **Robinets de lavabo et robinets de cuisine < 6 litres/minute**
 - **Douches < 8 litres/minute**
 - **Chasses WC < 6 litres, et volume moyen par chasse < 3,5 litres**
 - **Urinoirs : max 2 litres/cuvette/heure ; volume par chasse < 1 litre.**
- **Mettre en place un plan de gestion de l'eau durant le chantier (limiter la pollution des eaux de ruissellement / consommation d'eau raisonnée)**
- Est-ce qu'une toiture végétalisée est envisagée (si toiture plate) afin de temporiser une partie des eaux ?
- Est-ce que les surfaces perméabilisées ont été maximisées ?
- Etayer davantage les bassins de rétention et infiltration => comment ont-ils été dimensionnés ? Quel est le débit de fuite ?

Moyens de contrôle

- Réunions de chantier qui mentionneront le suivi DNSH
- Le Dossier Asbuilt pour rassembler les preuves (fiches techniques, photo, contrôles)
- Vérification de toutes les fiches techniques pendant le chantier par AR, TS et MO
- Système de détection de fuite
- Fiches techniques des appareils sanitaires
- Note de gestion de l'eau
- Les plans "as built" de l'aménagement des abords + photos
- Fiches techniques des matériaux extérieurs
- Tests de perméabilité des sols
- Schémas / plans de détail des dispositifs de traitement des eaux de ruissellement + photos
- Note de la politique de gestion de l'eau durant le chantier
- Fiches techniques des dispositifs de gestion des eaux de pluie

==> La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier

Objectif 4 : Economie circulaire, prévention des déchets et recyclage

Pour cet objectif, les questions à se poser sont : Mon projet utilise-t-il les matières ou des ressources naturelles (directe ou indirecte) de manière suffisamment efficace ? Mon projet augmente-t-il notablement la production, l'incinération ou l'élimination de déchets ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- Est-ce que le recours maximal aux matériaux préfabriqués est prévu ? (Il est communément admis que la gestion des quantités de matériaux, des surplus, des déchets est beaucoup mieux gérée sur un site de production à la chaîne que sur un chantier)
- Est-ce que l'utilisation de matériaux biosourcés/recyclés/issus du réemploi/labellisés (bois FSC/PEFC par exemple) est prévue ?
- Est-ce qu'un inventaire de pré-démolition est prévu/ a été réalisé ?
- **Au moins 70 % (en poids) des déchets de construction et de démolition doivent être revalorisés pour le réemploi, recyclage ou autre**
- **Le bâtiment doit être conçu de manière à permettre aisément son démontage, son adaptabilité et sa réversibilité en cas de modification de l'espace**
- Etablir un plan de gestion environnementale du chantier comprenant, entre autres :
 - Le tri et la gestion des déchets à Eventuelle activation de filières spécifiques ?
 - Les procédures / mesures prévues en cas de pollution accidentelles
 - La gestion des eaux de ruissellement pendant le chantier
 - Les solutions pour limiter la propagation de poussières

Moyens de contrôle

- Bordereaux de réception relatifs à tout déchet ayant quitté le chantier
- Le Dossier Asbuilt pour rassembler les preuves (fiches techniques, photo, contrôles)
- Vérification de toutes les fiches techniques pendant le chantier par AR, TS et MO

- Fiches techniques des matériaux biosourcés, recyclés ou réemployés avec certificats le cas échéant + photos
- Fiches techniques des matériaux préfabriqués
- Liste et volumes des matériaux biosourcés, recyclés ou réemployés
- Note choix matériaux
- Plan d'implantation de chantier : les zone(s) de stockage des déchets, de livraison et stockage pour les produits dangereux (ex: carburants / huiles / autres...), les compteurs d'énergie
- Fiche technique et certificats de labellisation des matériaux en bois
- Photos des zones de tri des déchets, des dispositifs de gestion des eaux pendant le chantier, des kits anti-pollution, ...
- Plan de gestion des déchets de chantier
- Plans mettant en évidence les espaces poubelles et l'espace prévu pour le tri des déchets dans le bâtiment

= => La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier

Objectif 5 : Prévention et réduction de la pollution

Pour cet objectif, les questions à se poser sont : Mon projet augmente-t-il les émissions de polluants dans l'air, l'eau ou le sol ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- Etablir un plan de gestion environnementale du chantier comprenant, entre autres :
 - Le tri et la gestion des déchets
 - Les procédures / mesures prévues en cas de pollution accidentelles
 - La gestion des eaux de ruissellement pendant le chantier
 - Les solutions pour limiter la propagation de poussières
- Veiller à limiter les flux de terres entrantes et sortantes du site
- Utiliser des machines de construction à faibles émissions ou alimentées par des sources d'énergie renouvelables pendant la phase de construction
- **Les matériaux ne peuvent pas contenir de substances dangereuses (= REACH) : amiante, mercure, plomb, cadmium, chrome, PBDE, etc.**
- **Les matériaux de finition doivent émettre moins de :**
 - **0,06 mg de formaldéhyde par m³**
 - **0,001 mg de COV cancérigènes de catégories 1A et 1B par m³**

Moyens de contrôle

- Réunions de chantier qui mentionneront le suivi DNSH
- Le Dossier Asbuilt pour rassembler les preuves (fiches techniques, photo, contrôles)
- Vérification de toutes les fiches techniques pendant le chantier par AR, TS et MO

- Réalisation d'une mesure de COV dans l'environnement intérieur plusieurs jours avant la réception du bâtiment + rapport
- Contrôle de la qualité de l'air, des eaux de ruissellement et du sol durant le chantier
- Fiches techniques des matériaux de finition intérieurs avec fourniture d'un certificat de label ou de faibles émissions
- Livret d'accueil des travailleurs et procédures/ mesures prévues en cas de pollution accidentelles, procédures pour limiter /gérer les poussières, pour la gestion des eaux, des déchets, etc.
- Fiches techniques des matériaux susceptibles de contenir des substances dangereuses (alarmes incendies, luminaires, isolation, textiles et plastiques (finition et ameublement))
- Plan de gestion des terres
- Bordereaux des volumes de terre entrant et sortant
- Photos du stockage des terres conservées

==> La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier

Objectif 6 : Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Pour cet objectif, les questions à se poser sont : Mon projet est-il préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ? Mon projet est-il préjudiciable à l'état de conservation des habitats et des espèces ?

Voici différents éléments de réponses que vous pourriez apporter :

- Si un éclairage extérieur est prévu, mettre en place des mesures permettant de réduire la pollution lumineuse :
 - Contrôle de l'éclairage extérieur de sécurité via détection de présence
 - Interdiction de l'éclairage permanent de nuit
 - Sélectionner des LED avec température de couleur de max 3000 K
 - Sélectionner des lampadaires munis de réflecteurs sans émission lumineuse au-dessus de l'horizontale
 - Eclairage sur mât/façade placés à une hauteur max de 4m
- Maintenir les éléments de valeur écologique sur le site
- Si des nouvelles plantations sont prévues, privilégier des espèces indigènes, non invasives et résistantes à la sécheresse
- Si possible, mettre en place des mesures permettant d'améliorer la valeur biologique du site (par ex. haie en mélange, arbustes, arbre isolé, massif arboré, potager, zones humides, mare, pelouse fleurie, espace laissé à la nature, plantes grimpantes sur un mur, toiture végétalisée avec au moins 15 cm de substrat (pour avoir une toiture extensive), murs de pierres sèches ou tas de bois, espace de compostage, nichoirs à oiseaux, gîtes à chauve-souris, points d'eau, hôtel à insectes, bac à boue pour hirondelles,...)

Moyens de contrôle

- En phase de chantier et d'exploitation, surveillance de la conservation/restauration de la biodiversité sur le site.
- Note diagnostic biodiversité
- Tableau des essences indigènes
- Plans des aménagements des abords
- Photos des dispositifs mis en place
- Description des solutions mises en place pour améliorer la valeur écologique de la parcelle
- Plan du système d'éclairage extérieur
- Fiches techniques des luminaires
- Photos de nuit de l'éclairage

= => La collecte de certaines preuves avant et durant le chantier est très importante au cas où vous seriez amené à devoir prouver votre conformité au regard du DNSH AVANT la fin du chantier